



Contrat d'engagement mutuel

(Fruits d'automne bios : prunes, poires, pommes)

2019-2020

Entre le Producteur, Christian et Véronique Gibrac,

Résidant 91, chemin de Guillabeau 82100 LABASTIDE DU TEMPLE.

D'une part,

Et l'Amapien/ne :

Téléphone :

D'autre part.

Ils s'engagent du 02/10/2019 au 11/12/2019 correspondant à 6 livraisons :

- A respecter la **Charte de l'AMAP** à laquelle ils ont adhééré
- A fournir, pour le producteur et à recevoir, en réglant sa part de la production en avance, pour l'Amapien/ne au centre socio-culturel d'Arzac, les quantités sélectionnées ci-dessous pour un montant total de

Produit	Prix	Quantité	Total
Panier de fruits bio	10 eurosx10x6	
Panier de fruits bio	15 eurosx15x6	

Règlement :

Versement de 2 chèque(s) d'un montant de chacun.

Les chèques sont remis au coordinateur responsable du contrat, Valérie Garenne au moment de la signature. Ils sont datés du jour et libellés à l'ordre du producteur, Christian Gibrac.

En cas d'absence pour une distribution, il est à la charge de l'Amapien/ne d'organiser le retrait de son panier.

Dans le cas contraire, le panier ne sera pas remboursé.

Date et signature de l'Amapien/ne Date et signature du producteur



Reçu contrat

(Fruits d'automne bios : prunes, poires, pommes)

2019-2020

Conservé par l'Amapien.ne

Valérie Garenne, coordinatrice du contrat Fruits d'automne, atteste avoir reçu de Mme/M , 2 chèques établis à l'ordre de Mr Mme Gibrac pour un montant total de€ TTC

N° de chèque(s) et banque :

.....

Date et signature du coordinateur :

Dates de livraison : 02/10/2019, 16/10/2019, 30/10/2019, 13/11/2019, 27/11/2019, 11/12/2019, (Ces dates pourront être modifiées éventuellement en fonction d'éléments pouvant interférer sur la production)

Lieu et heures de livraison : Centre Socioculturel Arts et Loisirs, avenue de la Chapelle Sainte Bernadette, 33700 Mérignac; aux dates ci-dessus entre 18H et 19H

Vos contacts pour la saison : Valérie Garenne valoiseau@hotmail.fr

Tel : 06 62 11 69 28